



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 avril 2017, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23.02.2017
3. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives, en remplacement de M. Pierre-Alain Dubois, démissionnaire
4. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 236'500.- pour les travaux d'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un accès piétonnier au quartier « Sous-le-Pré » à Bôle
5. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 94'500.- pour l'analyse du patrimoine financier communal et la planification des investissements
6. Rapport d'information et vote consultatif relatifs à une demande de crédit pour la reconstruction de la passerelle reliant le chemin des Perreuses à celui des Bolets
7. Motion du groupe PS-Les Verts, par Mme Claude Grimm, M. Daniel Sigg et consorts, déposée le 7 avril 2017, intitulée « Pour une prise en considération du développement durable dans la commune de Milvignes »
8. Interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal :
 - rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en vue d'un crédit complémentaire pour la réalisation du complexe des Missions, rue de la Bâla à Auvernier
10. Divers

La présidente, **Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts)**, salue l'assemblée et donne connaissance du courrier :

- lettre de M. Grégory Jaquet, conseiller communal, priant d'excuser son absence à la présente séance
- lettre de M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe), informant de sa démission de la Commission du port et des rives en raison d'obligations professionnelles
- lettre de M. François Staub (PLR), informant de sa démission du Conseil général au 30 avril 2017, en raison de son départ de la commune

Suite à la demande de la présidente quant à d'éventuelles modifications de l'ordre du jour, **M. Mathias Bauer (PLR)** informe vouloir y porter un nouvel objet, selon art. 3.25 du Règlement général de commune, lequel objet devra susciter une discussion et obtenir un vote. Il s'agit d'une demande de soutien, par le Conseil général et le Conseil communal, du référendum contre le report de l'harmonisation des impôts. M. Bauer demande l'application du cas d'urgence. Il propose que ce point soit discuté avant celui traitant des interpellations et questions.

L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

- 8) Traitement de la demande du groupe PLR-Vert'libéral
- 9) Interpellations et questions,
- 10) Communications du Conseil communal
- 11) Divers

Cette modification de l'ordre du jour ne suscite aucune opposition.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux.

4 sont excusés : MM. Jean-Philippe Favre, François Gubler, Hugues Scheurer et Olivier Steiner.

Unanimité : **36** ; Majorité absolue : **19** ; Majorité des 2/3 : **25**

2. Procès-verbal de la séance du 23 février 2017

A la page 7, une coquille est constatée dans l'orthographe du nom de M. François Gubler : remplacer Grubler par Gubler.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur. Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) transmet des félicitations, compte tenu de la complexité de synthétiser tant de propos.

3. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives, en remplacement de M. Pierre-Alain Dubois, démissionnaire.

M. Daniel Bena (La Grappe) présente la candidature de **Mme Agnès Decnaeck**, qui est élue tacitement par acclamations.

4. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 236'500.- pour les travaux d'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un accès piétonnier au quartier « Sous-le-Pré » à Bôle

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Les plans transmis, à la demande de deux groupes, permettent de visualiser plus précisément l'emplacement de la construction du lotissement du quartier « Sous-le-Pré », ainsi que la liaison piétonnière telle qu'elle serait réalisée. Il est nécessaire de rappeler que cette demande de crédit est une étape nécessaire pour la réalisation du projet de construction. Il ne s'agit pas de revenir sur les questions d'équipement du terrain, puisque chacun connaît l'obligation légale de la commune d'équiper un terrain qualifié de constructible. Dans le cas présent, le plan de quartier et le contrat conclu avec le promoteur identifiaient clairement ces équipements. Il n'en va pas de même pour la question du chemin piétonnier, puisque rien n'obligeait la

commune à le réaliser, sauf, peut-être, la volonté d'offrir à la population un moyen de transit sans contact direct avec des véhicules et un tracé sécurisé pour que les enfants puissent rejoindre l'école. C'est cette volonté d'améliorer le cadre de vie général dans la commune qui amène le Conseil communal à solliciter cet investissement. Certains peuvent estimer que le coût de ce chemin est élevé, mais la sécurité de la population ne doit pas être bradée. Enfin, il convient de noter que cet investissement a du sens, puisque ce n'est que le chaînon manquant pour permettre la réalisation de tracés piétonniers dans le bas du village de Bôle.

M. Michel Vermot (Commission financière). La Commission financière, vu le montant de l'investissement et le bienfondé de coordonner la construction de cet accès piétonnier avec les autres équipements, est unanimement favorable à cette demande de crédit.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Lors de sa séance du 28 mars dernier, la Commission technique a pu observer que la Commune a l'obligation légale, dans les zones d'urbanisation, d'installer toutes les infrastructures nécessaires, soit, dans ce projet, pour la construction de 28 villas. La Commission s'est penchée plus longuement sur l'examen des deux variantes proposées pour la réalisation de la liaison piétonnière. Elle est parvenue aux conclusions suivantes:

- la liaison piétonnière doit impérativement se faire en même temps que les travaux d'installation des infrastructures. Un report impliquerait des coûts démesurés ;
- cette liaison piétonnière assure une bonne sécurité notamment aux enfants qui se rendent à l'école ;
- la variante 2, sans escalier, est retenue pour en faciliter l'entretien et le déneigement éventuel. De plus, son coût s'avère moins élevé ;
- la commune se ridiculiserait en renonçant, par mesure d'économie, à réaliser cette liaison piétonnière.

La Commission, à l'unanimité moins une voix, recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit incluant la réalisation de la liaison piétonnière, pour un total de CHF 236'500.-.

M. Philippe Egli (La Grappe). L'acceptation du crédit de CHF 236'500.-, pour différents travaux dans le quartier Sous-le-Pré à Bôle, est une évidence pour *La Grappe*. Tout d'abord parce que la circulation et la mobilité des piétons au sein des villages sont essentielles. Ensuite, parce que la liaison piétonne proposée est une réalisation attendue, sur un tracé logique qui était prévu de très longue date par les divers plans d'alignement et de circulation des piétons. C'est dans le prolongement d'une parcelle réservée à cet effet et située sur le domaine public communal au bas et en Est de la rue des Chasselas que s'inscrit le cheminement à créer. Il supprime donc un cul-de-sac. Cette liaison piétonnière était aussi une exigence inscrite dans le plan de quartier avalisé par la Commune de Bôle. Ce chemin pour piétons permettra non seulement un accès facile de cet important nouveau quartier avec le centre du village - ou Planeyse par exemple - mais aussi le passage de très nombreux utilisateurs qui pourront éviter de longer la route cantonale pour se rendre du centre de Bôle à Colombier ou raccourcir considérablement leurs déplacements. Ce crédit est une évidence également pour les autres travaux prévus (bouclages des réseaux d'eau et d'électricité). Comme le rappelle le rapport du Conseil communal, l'article 109 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire oblige la Commune à équiper la zone d'urbanisation. Les chemins pour piétons, les réseaux publics principaux de distribution d'eau et d'énergie font partie de l'équipement de base à charge de la commune. Pour rappel, tous les autres

équipements du quartier sont réalisés et financés par les propriétaires privés. La Grappe approuve sans réserve cette demande de crédit.

M. Daniel Etter (PLR). Quelques questions se sont posées dans la discussion relative à cette demande de crédit - comme la forte pente du chemin ou le prix des lampadaires - lesquelles ont reçu réponses. Le PLR accepte à l'unanimité la demande de crédit.

M. Philippe Weissbrodt (PS/Les Verts). Le groupe accepte cette demande de crédit car l'idée est bonne, mais M. Weissbrodt est d'avis que le béton prend trop d'ampleur sur la commune. Un chemin pédestre en terre ou en chaille aurait été particulièrement esthétique. Il invite à y penser à l'occasion d'un prochain projet.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 94'500.- pour l'analyse du patrimoine financier communal et la planification des investissements

M. Philippe Bärffuss (Commission d'urbanisme et Commission financière financière). Le 18 avril 2017, la Commission financière et la Commission d'urbanisme ont siégé ensemble pour l'étude de cet objet. La première question posée était pourquoi externaliser cette tâche, alors que la commune dispose d'un service technique. Il a été répondu que les compétences requises pour ce genre d'analyse, qui comprend beaucoup de facettes, notamment les installations techniques, énergétiques et architecturales, étaient très complexes et que toutes ces compétences n'existaient pas au sein de la commune. La question suivante était de savoir ce que la commune obtiendrait pour CHF 90'000.-. Effectivement, la commune bénéficiera d'un outil qui permettra la gestion des bâtiments du patrimoine financier. Le patrimoine administratif devra aussi être évalué et cela nécessitera un montant certainement plus conséquent que l'étude du patrimoine financier. La crainte était d'avoir, par la suite, continuellement besoin d'Epicure, externalisant ainsi tout le travail des employés communaux. Il a cependant été expliqué que le but de ce mandat est d'avoir un personnel qui soit formé à l'utilisation de l'outil pour pouvoir l'utiliser à futur. Après avoir été rassurées sur leurs craintes, les Commissions d'urbanisme et financière, à l'unanimité, préavisent favorablement la demande de crédit.

M. André Würth (PLR). Le groupe PLR accepte la demande de crédit à l'unanimité moins trois voix (2 non et une abstention). Les refus sont dus au fait que la Commission technique n'a pas été consultée. Les membres qui acceptent comptent sur l'information de la Commission au cours de l'exécution du mandat.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Cette demande de crédit concerne la motion du groupe PS/Verts «Pour une gestion maîtrisée des biens-fonds et des bâtiments». Elle a été acceptée le 15 décembre 2016 par 22 voix pour, 11 contre et 2 abstentions. En substance, la motion acceptée disait : « Afin d'assumer les tâches que lui attribue le règlement général de commune, le Conseil général doit pouvoir bénéficier d'une vision de son parc immobilier ainsi que les investissements planifiés à prévoir sur ces objets. » Pour réaliser ceci, il faut un inventaire complet de l'état du parc immobilier, en commençant par le parc d'investissement, et en déduire les besoins d'entretien. Cette demande de crédit est destinée à réaliser la première partie de ces travaux d'inventaire et de planification et à permettre la poursuite du développement du programme de

gestion du patrimoine de la Commune de Milvignes. Il s'agit d'un outil de gestion. Dans ce montant est incluse une mise à jour des données nécessaires à la gestion du parc. La Grappe s'est inquiétée de la pérennité des informations de ce système et surtout de savoir si le suivi de ces informations peut être assuré par le personnel communal. Elle craignait de coûteux services de maintenance par les sociétés intéressées aujourd'hui à vendre leurs systèmes. Les réponses données ont confirmé que le personnel sera à même d'entretenir cet outil et pourra ainsi travailler dans la continuité, dans une gestion saine et efficace du patrimoine immobilier. En conséquence, La Grappe accepte la demande de crédit.

M. Eric Chédel (PS/Les Verts). Le groupe accepte à l'unanimité cette demande, qu'il a soumise, et est favorable à son exécution.

M. Louis Godet (Vert'Lib) intervient en tant que vice-président de la Commission technique. Il y a effectivement des compétences au sein de la Commission technique en matière énergétique, mais ce qui touche à l'enveloppe des bâtiments n'aurait toutefois pas suscité un long débat. Néanmoins, la Commission aurait appréciée d'être consultée sur ce dossier.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). La Commission technique a pris l'habitude de recevoir les mandataires des projets pour obtenir des explications. Il est donc possible, en cas d'acceptation du projet, que la Commission invite à l'occasion la société mandatée.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 oui et 1 non.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 34 oui, 1 non et 1 abstention.

6. Rapport d'information et vote consultatif relatifs à une demande de crédit pour la reconstruction de la passerelle reliant le chemin des Perreuses à celui des Bolets

M. Louis Godet (Commission technique). Lors de la dernière séance de la Commission, le projet de reconstruction a été présenté en détail. Il y avait trois variantes au départ et, finalement, une seule variante est retenue, pour un coût de CHF 526'000.-, à cause des exigences démesurées des CFF. Pour rappel, la parcelle se trouve à mi-chemin des 830m qui séparent les deux routes traversant la voie CFF. La passerelle telle qu'elle est présentée dans la variante acceptable pour les CFF est un bon projet ; elle enjambe la totalité des deux voies CFF, y compris le chemin des Perreuses et elle redescend côté sud, sans réduire le gabarit de ce chemin. D'un point de vue technique et fonctionnel, cette passerelle est tout à fait correcte et la Commission technique préavisé à l'unanimité ce projet-là. La Commission ne prend néanmoins pas position sur l'aspect politique, à savoir est-ce qu'il faut reconstruire la passerelle ou non. La Commission comprend le Conseil communal qui veut, avec ce vote consultatif, sonder le terrain avant de devoir négocier avec les riverains.

M. Michel Vermot (Commission financière). La Commission financière est défavorable à ce qu'une demande de crédit pour la reconstruction de la passerelle soit présentée durant cette législature, dans le contexte financier actuel. Elle propose donc, à l'unanimité de ses membres, de répondre négativement à la question du Conseil communal.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Le sujet a divisé le groupe PS/Les Verts en raison des implications financières élevées qu'engendrerait sa réalisation. Le groupe considère que :

- la seule variante qui respecte les exigences des CFF s'avère la variante 3 (est, longue); un autre choix est donc, en la circonstance, impensable ;
- une partie indéniable de la population souhaite la reconstruction de la passerelle ;
- sans passerelle, se rendre dans la partie nord de Colombier, constitue un véritable parcours du combattant ;
- en ce moment, la commune, compte tenu de l'état de ses finances, a, assurément, d'autres investissements plus urgents à réaliser ;
- cela ne signifie pas, pour autant, que le projet de reconstruction doit passer aux oubliettes ;
- en des temps meilleurs, le Conseil communal devra revenir avec un rapport et une demande de crédit.

Les membres du groupe PS/Les Verts disposent de toute leur liberté individuelle au moment du vote consultatif.

M. Mathias Bauer (PLR). Le groupe PLR a été particulièrement attentif au caractère émotionnel de cette passerelle des Perreuses/Bolets et en particulier pour ses riverains. Il est important de saluer d'une part, le choix du Conseil communal de procéder à un vote consultatif avant d'entamer des démarches supplémentaires et, d'autre part, la qualité du rapport présenté, ce dernier répondant parfaitement aux attentes décrites lors de la séance du 26 avril, lors de laquelle la reconstruction avait été refusée. Il ne s'agit que d'un vote consultatif, mais il faut garder à l'esprit qu'en cas de oui, le Conseil général serait particulièrement emprunté pour refuser le crédit qui serait présenté plus tard. De plus, un certain nombre de points négatifs conduisent le groupe PLR, dans sa grande majorité, à refuser ce crédit. En premier lieu, c'est la question du coût de l'investissement en comparaison au nombre d'utilisateurs de la passerelle, ceci tenant compte surtout de l'état des finances communales et des priorités des investissements. Un autre élément déterminant sont les inconnues qui subsistent concernant les plans d'aménagement, PAL ou PAR, car nul ne sait comment vont se développer les zones constructibles alentours. Le groupe PLR vote donc négativement aujourd'hui, cela n'étant pas un refus irrévocable.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe) raconte une anecdote concernant la construction d'un pont souhaitée par les autorités de Prangins suite à la suppression d'un passage à niveau par les CFF. Le crédit voté en faveur de ce pont avait conduit à un référendum de la population qui a finalement refusé le projet. Cette anecdote démontre que le pont de Prangins a été refusé car la commune n'avait pas identifié les besoins de la population. Le projet de passerelle proposé aujourd'hui correspond aux besoins du début du XXe siècle, alors qu'au XXIe siècle, on se déplace moins à pied et davantage en vélo, en trottinette ou avec une poussette. Les seuls besoins pris en compte dans ce nouveau projet sont ceux des CFF, du chasse-neige (3-4 jours par an), ainsi qu'une étude très succincte des risques. Mais quels seraient les usagers aujourd'hui ? Combien seraient-ils ? À quelle fréquence utiliseraient-ils cette passerelle ? Pour quelle raison ? Bref, à quels besoins cette passerelle devrait-elle répondre aujourd'hui et dans les décennies à venir ? L'étude n'a pas porté sur ce sujet. Tout projet d'envergure doit être évalué sous différentes perspectives. Qu'en est-il de l'impact environnemental de la passerelle projetée aux Bolets ? Béton et aluminium sont-ils vraiment les matériaux les plus souhaitables ? L'étude n'a pas non plus couvert cet aspect. Une autre perspective d'évaluation est l'aspect visuel de la construction et son intégration dans l'environnement. L'objet proposé correspond-il aux attentes de ce siècle ? Un bel objet, harmonieusement intégré suscite l'adhésion de la population, voire son enthousiasme. Le contraire provoque le rejet, comme dans le cas du pont de la commune de Prangins. Pour toutes ces raisons La Grappe estime que, même s'il apporte une solution pour les

piétons, ce projet ne répond pas aux attentes d'aujourd'hui. Le groupe ne demandera donc pas au Conseil Communal de présenter une demande de crédit. La Grappe est très sensible à la mobilité douce et soutiendra avec enthousiasme les investissements dans ce sens, investissements qui devront intervenir lors la mise en application des futurs plans d'aménagement local et de mobilité cantonal. Car ces aménagements répondront alors à des besoins de ce siècle et feront partie de cheminements globaux et cohérents.

M. Pierre-Jean Erard (PLR) fait remarquer que le rapport contient une erreur importante dans l'estimation de certaines distances, notamment en estimant la passerelle actuelle et future à égale distance des deux passages qui permettent de traverser les voies. Cela est vrai à vol d'oiseau, mais, à pied, le passage Est nécessite un grand détour et est beaucoup plus long que le passage Ouest. Le rapport est donc erroné, en tous les cas trompeur.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) proposerait, s'il était possible d'amender le texte, de soumettre une deuxième question au vu de ce qui a été dit, car il ne s'agit pas de se prononcer aujourd'hui pour enterrer cette passerelle, mais de faire en sorte que le Conseil communal revienne dans des jours meilleurs avec une nouvelle proposition.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Le souhait du Conseil communal a été expliqué clairement et a été compris par la majorité. Le Conseil communal souhaite que ce projet-là ne soit pas enterré et il appartient au Conseil général, d'ici une année, deux ans, trois ans ou plus, de réactiver ce projet. Car, contrairement à ce qui a été entendu, cette étude a été faite très sérieusement, et contient beaucoup d'informations et de données qui pourront être reprises dans quelques années.

Quelques échanges ont lieu entre la présidente, M. Sigg et M. Erard, concernant la possibilité et le souhait d'amender le rapport. M. Sigg renonce finalement à soumettre une proposition d'amendement, tenant compte que le procès-verbal fera état des propos tenus à ce sujet.

Mise au vote, la question « A la lecture du rapport d'étude et des conditions énoncées, votre Autorité demande-t-elle au Conseil communal de présenter une demande de crédit d'engagement en faveur de la reconstruction de la passerelle des Perreuses, selon la seule variante réalisable ? », donne le résultat suivant : **29 non, 1 oui et 6 abstentions.**

7. Motion du groupe PS-Les Verts, par Mme Claude Grimm, M. Daniel Sigg et consorts, déposée le 7 avril 2017, intitulée « Pour une prise en considération du développement durable dans la commune de Milvignes »

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) développe la motion. « *Le développement durable et l'environnement sont des thèmes qui nous concernent toutes et tous, ceci afin de construire un avenir durable pour nos enfants. Les notions de proximité et de local étant des points essentiels dans ces domaines, la commune a donc un rôle important à jouer. Ainsi, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de prendre en compte ces aspects dans les projets et les actions réalisés par la commune, les collectivités publiques devant montrer l'exemple. Si les commissions existantes peuvent intégrer des notions de développement durable et d'environnement durant leurs débats, celles-ci ne sont pas spécifiées dans leurs missions. De plus, nous considérons que c'est au moment de la conception des projets et des actions que ces aspects doivent être pris en compte. Par ailleurs, force est de constater que les thèmes de la mobilité et de la politique des*

déchets ne sont traités par aucune commission existante, ce qui est problématique, nous l'avons déjà fait remarquer au Conseil général. Nous sommes conscients que la création d'une nouvelle commission augmentera la charge de travail des conseillers généraux, ainsi que des conseillers communaux. Dès lors, nous laissons au Conseil communal la liberté de mettre sur pied le dispositif de commission qui lui semble le plus pertinent. Ce serait, par exemple, la création d'une commission ad hoc qui serait chargée de traiter ces thèmes de manière transversale, voire d'intégrer ces derniers au sein de commissions existantes. Le nouveau règlement communal étant actuellement en phase de finalisation, il s'agit donc pour nous du bon moment pour y intégrer les thématiques liées au développement durable et à l'environnement. Pour rappel, cette motion a été présentée au chef de groupe des autres partis, certes seulement quelques jours avant le délai de dépôt prévu par le règlement, et nous nous réjouissons que certains conseillers généraux se soient joints aux signataires du groupe PS/Les Verts. A l'attention de nos collègues qui hésiteraient à accepter cette motion, nous rappelons que tous les partis ont inclus la question environnementale dans leur programme des élections communales de 2016. Le parti majoritaire de Milvignes a par exemple annoncé vouloir prendre des décisions responsables notamment en matière de protection de l'environnement. »

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) développe l'amendement que La Grappe souhaite déposer. « Assurer un cadre de vie agréable, sain et durable... Autant de membres présents ce soir, autant de conseillers généraux souhaitant offrir ce cadre à la population de notre commune. Les moyens pour y parvenir peuvent être divers, mais ce que nous proposons les motionnaires ce soir est un pas de plus dans cette direction. Selon la motion, pour que cela soit durable, la question de l'écologie est soulevée sous l'angle de plusieurs thèmes : l'environnement, le développement durable, les déchets et la mobilité. Or, la Commune de Milvignes ne semble, a priori, pas insensible à ces problématiques ; elle a déjà œuvré notamment : dans l'achat de véhicules électriques ; en faveur de l'installation de lampadaires LED sur le territoire communal, mais, pour l'heure, principalement à Auvernier ; en acceptant un crédit pour la réfection de l'enveloppe thermique du collège des Vernes et la liaison avec le CAD existant, ainsi que l'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle de gymnastique des Vernes ; en plébiscitant un crédit pour le développement d'un mini-CAD avec le projet des Missions ; en favorisant l'implantation des vélos en libre service. Si l'exécutif, depuis la fusion, a encouragé l'émergence de ces projets et fait preuve de transparence vis-à-vis du législatif sur les thèmes portés par cette motion, La Grappe reste convaincue qu'il est indispensable d'inscrire l'ensemble de ces éléments dans notre législation. Lors de l'étude approfondie de cette motion, la Grappe a mis en lumière un aspect secondaire, mais néanmoins important de cette proposition, à savoir, la réalité du terrain : d'un côté, un Conseil général formé de miliciens, œuvrant pour le bien de notre Commune, tout en assumant principalement une activité professionnelle et de l'autre côté, un Conseil communal devant respecter des délais courts, voire très courts pour rendre des rapports souvent formés de plusieurs variantes, et donc certainement chronophages. En conséquence, La Grappe, tout en respectant ses principes et ceux émis par le groupe PS/Verts, dont plusieurs membres sont initiateurs de cette motion, souhaite proposer un amendement qui évitera une charge supplémentaire aux différentes autorités de la commune, tout en maintenant l'esprit fondamental de cette motion :

Paragraphe 1 : inchangé.

Paragraphe 2 : remplacé comme suit : « Nous demandons donc au Conseil communal d'envisager **l'intégration des domaines précités dans les commissions permanentes existantes. Partant, et en application de l'art. 73 Cst. féd., toutes les**

autorités de la Commune devraient œuvrer à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain (art. 73 Cst. Féd.). Elles devraient rechercher à privilégier les solutions ménageant l'environnement ».

Paragraphe 3 : modifié comme suit : « Nous souhaitons que les commissions puissent notamment : » [suite inchangée] »

Suite à la demande de M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts), interruption de séance de 10 minutes.

Mis au vote, l'amendement proposé par La Grappe est accepté par 34 oui et 2 non.

Mise au vote, la motion amendée est acceptée par 18 oui, 16 non et 2 abstentions.

8. Traitement de la demande du groupe PLR-Vert'libéral

Suite à la modification de l'ordre jour, acceptée en début de séance, **la présidente** donne lecture de l'art. 3.25 du Règlement général de commune : « Tout membre du Conseil général a le droit de demander la discussion d'un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ; mais, le cas d'urgence prévu à l'article 3.17 excepté, la délibération et une éventuelle décision ne peuvent intervenir qu'au cours d'une séance ultérieure. »

Puis elle donne lecture de l'art. 3.17, concernant le cas d'urgence : « Le Conseil général ne peut délibérer et, à plus forte raison, prendre de décisions valables que sur les objets figurant à l'ordre du jour de la séance ; toutefois, si le cas d'urgence est admis par les deux tiers au moins des membres présents, il peut délibérer et statuer sur des objets présentés séance tenante par l'un ou l'autre de ses membres ou par le Conseil communal. »

Avant de passer au vote de l'urgence, **M. Philippe Egli (La Grappe)** souhaite que M. Bauer motive cette urgence. La présidente demande donc à M. Bauer un développement à ce sujet.

M. Mathias Bauer (PLR). Le PLR regrette de devoir déposer un point dans l'urgence, mais celle-ci s'explique de façon relativement simple. Le lancement officiel du référendum contre le report de l'harmonisation des impôts a eu lieu le 13 avril, ce qui fait que le délai pour déposer une motion ou porter un objet à l'ordre du jour était échu. En outre, le prochain Conseil général est agendé le 22 juin prochain et le délai de récolte de signatures est fixé au 8 juin. En conséquence, si l'assemblée ne prend pas position aujourd'hui, ce sera trop tard. M. Bauer développera la forme et le fond de l'objet, une fois le vote de l'urgence intervenu.

Mise au vote de la clause d'urgence : 25 oui, 10 non et 1 abstention. La majorité des deux tiers étant à 25, le cas d'urgence est accepté.

M. Mathias Bauer (PLR) explique la forme assez particulière choisie pour déposer l'objet. M. Bauer envisageait tout d'abord de déposer une interpellation. Après discussion avec le groupe, celui-ci a souhaité une prise de position du Conseil général, mais aucun des outils ne permet une prise de position de ce type. Cela peut s'appeler un vote consultatif, une résolution - comme au Grand Conseil -, une question d'actualité - comme à Neuchâtel -, ou alors une déclaration d'intention. Ce que souhaite le groupe

PLR, c'est un vote pour déterminer la position du Conseil général sur ce référendum. A cette fin, seul l'art. 3.25 permet d'aboutir à un vote. Sur le fond, il s'agit d'un référendum qui a été lancé par un comité interpartis. Les soutiens émanent autant de socialistes, d'UDC, que de libéraux-radicaux ou toute une série de groupements et d'ententes. Ce référendum vise à combattre une décision qui a été prise par le Canton en début de cette année de reporter l'harmonisation des différents impôts. Cette harmonisation est relativement compliquée et s'intègre dans un ensemble complexe comprenant le désenchevêtrement, la péréquation et toute une série de négociations pour définir les compétences et la répartition financière entre le Canton et les communes. En 2013, une série de décisions ont été prises, notamment concernant l'impôt sur les frontaliers et l'impôt sur les personnes morales. Une série de mesures sont effectivement entrées en vigueur en 2013, mais le Grand Conseil a reporté en 2016, puis 2017, la question de cette harmonisation des impôts. Puis le Grand Conseil a décidé un nouveau report sans fixer d'échéance, soit jusqu'à ce que l'ensemble des questions relatives à la péréquation aient pu être discutées. Ce report représente, pour la commune de Milvignes, un manque à gagner de CHF 1'060'000.-, chiffre communiqué par le Conseil d'Etat, ce qui correspond à environ 2,9 points d'impôt. Beaucoup de communes y perdent, quelques-unes y gagnent, mais, surtout, le Canton y gagne aussi. L'argent devait être reçu dès 2013, il ne sera peut-être donc jamais versé. Certaines communes ont donc décidé de soutenir le référendum, notamment Le Landeron, Lignièrès, Cornaux, St-Blaise, Enges, Hauterive, Boudry et Cortaillod. Pour ces communes, il ne s'agit pas d'une question politique ou partisane, mais de prendre en compte l'intérêt de la commune. Le groupe PLR demande donc au Conseil général de prendre position en faveur de ce référendum et d'exprimer le souhait que le Conseil communal prenne également position dans ce sens, pour dire formellement halte aux reports de charges par le Canton et dire que la commune a besoin de cet argent, notamment pour équilibrer le budget de cette année sans avoir à trouver des astuces conjoncturelles. Cela permet également à la commune de voir l'avenir un peu plus sereinement et de continuer à investir.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Le groupe est opposé à cette position. Ce référendum est une catastrophe pour la cohésion cantonale, car il s'agit d'une opposition du Bas contre le Haut du canton. Certes, les élus doivent défendre les intérêts de la commune, mais ils ne peuvent défendre les intérêts égoïstes de chaque commune sans conserver une vision globale au niveau cantonal. C'est donc une proposition indéfendable pour le groupe PS/Les Verts. L'impôt sur les frontaliers constitue, à la base, une sorte de compensation pour les communes qui subissent les nuisances des frontaliers, que ce soit la circulation routière, la pollution, etc. La commune de Milvignes n'a quasiment pas de frontaliers (ils sont au nombre de 73). Dès lors, a-t-elle le droit de toucher des impôts alors qu'elle ne subit pas de nuisances ? De manière générale, les communes du Haut paient un très lourd tribut à la réforme de l'imposition des personnes morales, alors que les communes du Bas de manière générale, Milvignes en premier lieu, en profitent largement. Le report de cette harmonisation constitue donc une sorte de compensation pour les pertes importantes subies par les communes du Haut qui se trouvent dans une situation financière catastrophique. Par exemple, la plus grande commune du canton, La Chaux-de-Fonds, a un budget déficitaire de 16 millions. Sans la réforme de l'imposition des personnes morales de 2011 et sans la réforme sur l'assurance chômage votée en 2009, la commune aurait actuellement des comptes dans le noir. Milvignes est sortie gagnante de la réforme de l'imposition des personnes morales, sans laquelle elle ne toucherait pas CHF 880'000.-, soit trois fois plus que ce qu'elle touche directement avec l'impôt sur le revenu des personnes morales (CHF 280'000.-).

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). Le choix d'engager financièrement la commune dans le soutien de ce référendum n'est pas anodin et représente un grand dilemme. Il faut rester attentif à ce qui pourrait encore crispier et détériorer les relations entre le Haut et le Bas du canton. D'un côté, on propose louablement de finaliser l'harmonisation fiscale en récupérant 3 points d'impôt du canton, ce qui équivaut à un montant approximatif d'un million pour la commune de Milvignes. Cette manne inattendue et inespérée permettrait potentiellement d'augmenter la dotation des comptes de fonctionnement et, pourquoi pas, des investissements. D'un autre côté, on recommande de refuser l'application pure et simple d'une bascule financière qui priverait les communes du haut du canton d'un montant financier qui leur est aujourd'hui nécessaire pour fonctionner dans une situation économique vraiment défavorable. La question est simple : faut-il penser Milvignes ou penser plus large ? Conseillère générale, citoyenne de ce canton et être humain, Mme Decnaeck aime savoir que tout le monde a le nécessaire. La constitution du Canton de Neuchâtel indique que le peuple neuchâtelois s'est uni conscient « *de ses responsabilités à l'égard de la personne humaine, soucieux d'aménager une collectivité vivante, unie, solidaire et ouverte au monde* ». L'octroi des quelque 9'000 francs que représenterait le soutien de la commune de Milvignes ne vont certainement pas changer l'issue du référendum. Mme Decnaeck trouvant indispensable que cette question soit soumise au peuple neuchâtelois, elle répondra oui.

M. Christian Steiner (PLR) relève que le rapport 13047 du Conseil d'Etat relatif à l'harmonisation des clés de répartition de l'impôt entre l'Etat et les communes prononçait une bascule de 10 points, 7 points en 2013 et, normalement, 3 points en 2016. Dans ce rapport, il était aussi prévu de lisser certaines inégalités au niveau de la péréquation entre les impôts des personnes morales et non de privilégier certaines communes du bas.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Pourquoi cette mesure a-t-elle été reportée en 2016 ? Opposer communes et Canton semble passéiste, surtout au vu des problèmes actuels. Compte tenu qu'il faut renégocier une nouvelle péréquation avec le Canton, il n'est pas de bon augure qu'une commune comme Milvignes se mette en opposition. De plus, le budget a intégré cette mesure. D'autre part, le PLR dit que ce million va permettre à la commune d'investir. Mais rien n'est sûr et le PLR pourrait demander une baisse d'impôts. Concrètement, si le Conseil général accepte de soutenir ce référendum, quelles mesures seront-elles entreprises ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Effectivement, en 2013, quand cette réforme a été proposée par le Conseil d'Etat et votée par le Grand Conseil, elle était composée d'une bascule complète d'impôt entre le Canton et les communes avec une part qui était de 60 pour le Canton et 40 pour les communes. Cette réforme a été votée dans sa globalité par le Grand Conseil, mais avec une période transitoire pour l'impôt frontalier. En compensation de cette bascule, le Canton redonnait 10 points d'impôt aux communes. Il y a eu une période transitoire, car, en 2013, 3 communes étaient perdantes : Neuchâtel, Les Brenets et Le Locle. Le Locle était la commune la plus touchée, selon les simulations de 2013. Lors de cette période transitoire, c'est donc l'impôt frontalier qui est resté avec la bascule inverse de 70 pour les communes et 30 pour le Canton. Le Canton a donc conservé 3 points d'impôt, en attendant de rendre effective cette bascule 60/40 sur l'impôt frontalier. C'est cette mesure qui devait intervenir au 1^{er} janvier 2016, puis au 1^{er} janvier 2017, et qui est toujours en suspens maintenant. Cette bascule sur l'impôt frontalier devait compléter la bascule totale de tous les impôts pour permettre une harmonisation globale de l'ensemble des impôts. En cas de soutien au référendum par le Conseil général, le Conseil communal se prononcera lors de sa prochaine séance sur la façon d'appliquer cette décision.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) s'interroge sur la majorité du Grand Conseil qui a voté ce report. En outre, il informe avoir reçu de M. Clovis Fahrni une incitation à signer ce référendum, alors que le Conseil général n'a pas encore pris position, ce qui l'interpelle également.

M. Mathias Bauer (PLR). Concernant le report du décret par le Grand Conseil, il faut préciser que, si la majorité est effectivement de droite, cela reste extrêmement serré. La position de tous les partis de droite était de refuser ce décret définitivement. Cependant, les élus de droite du Haut ont fait du forcing pour l'accepter. C'est effectivement une décision cantonale, mais les intérêts communaux s'expriment au Grand Conseil et aussi dans les communes. Concernant la cohésion cantonale, il ne faut pas se leurrer aujourd'hui ; la négociation de la péréquation est l'un des gros enjeux de ces prochaines années. Si les communes du littoral ne sont pas capables une fois pour toutes de montrer les dents, cette réforme de la péréquation sera une fois de plus à leur désavantage. C'est pour cela qu'il est vraiment important de réagir aujourd'hui. Concernant le budget, celui-ci ne se fait pas seulement au mois de novembre pour le mois de janvier de l'année suivante. Le budget 2017 ne se fait pas en novembre 2016, mais peut-être en 2012. Donc, quand, en 2013, on annonce qu'une mesure va être mise en place, l'organisation se fait différemment.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts) souhaite reparler de solidarité. Le Locle aura des millions de déficit. Milvignes a fait un confortable bénéfice l'an dernier. Si l'on abandonne des villes comme Le Locle, il s'agit bien d'un manque de solidarité. Pourquoi Milvignes a-t-elle CHF 900'000.- de bénéfice et Le Locle 2 ou 3 millions de déficit ? Est-ce seulement une question de bonne ou de mauvaise gestion ou y a-t-il des éléments conjoncturels ou géographiques qui interviennent ? Signer ce référendum, c'est manquer de solidarité.

Mme Dagmar Picci (PLR). Les propos tenus laissent penser que Milvignes décide du sort du Locle, de La Chaux-de-Fonds et des communes du Bas. Mais il s'agit seulement d'un référendum, c'est-à-dire de laisser le peuple neuchâtelois décider.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Quand on compare les finances des communes, il ne faut pas seulement regarder les résultats actuels, mais aussi la fortune, les réserves, d'autres éléments financiers et ne pas oublier la péréquation, par laquelle on offre aussi une certaine solidarité. La péréquation n'a jamais été contestée à Milvignes.

M. Pierre-Jean Erard (PLR). Le Conseil communal parle de transfert, d'une bascule à sens unique de points entre l'Etat et les communes, et d'autres disent qu'avec cette bascule, des communes sont gagnantes et d'autres perdantes, ce qui est contradictoire. M. Erard se dit surpris par ce débat, car cela fait 37 ans qu'il entend parler de ces thèmes de péréquation ou de désenchevêtrement. Comme chacun, il trouve amoral et indécent de prendre de l'argent à des communes pour le donner à d'autres. Mais à l'époque, la péréquation a été refusée, puis acceptée, c'était le Haut ou la gauche qui étaient en faveur de transfert de fonds et, maintenant, ce sont la même gauche et le même Haut qui sont contre ce transfert.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Evidemment, la population pourra se prononcer, puisque le référendum a été lancé. Ce que le groupe conteste, c'est que la commune mette de l'argent pour faire une campagne. Des tous ménages ont été envoyés, cela suffit largement comme publicité.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) demande si les chiffres avancés par le comité référendaire sont exacts concernant Milvignes.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Effectivement, la commune de Milvignes n'a pas de recettes d'impôt frontalier aussi élevés que d'autres communes. L'impact est donc plus faible sur ces recettes dans cette bascule 40/60. Le gain pour Milvignes est bien de 3 points d'impôt, chiffre qui avait été annoncé, donc environ un million, le point d'impôt se situant entre CHF 366'000.- et CHF 370'000.-.

M. Christian Steiner (PLR). Les chiffres avancés dans le référendum proviennent du rapport 16165 du Conseil d'Etat.

M. Philippe Egli (La Grappe) est d'avis que le Conseil général peut se prononcer sur un soutien au référendum, mais que ce n'est pas le rôle de la commune d'investir de l'argent dans une campagne. Cela ne figurait d'ailleurs pas dans la proposition de M. Bauer.

M. Christian Steiner (PLR). Effectivement, cela n'a jamais été proposé. Il faut rappeler, que lors de la votation sur les hôpitaux, les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle avaient investi une certaine somme. Si Milvignes souhaite recevoir un million, il serait bien qu'elle investisse également. Sans soutien, il n'y a pas d'argent et sans argent, il n'y a pas de campagne.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) rappelle sa question, à savoir comment se fait-il qu'il ait reçu un courriel de M. Clovis Fahrni incitant les habitants à signer le référendum.

Edith Aubron Marullaz (Conseil communal) ne peut pas dire pourquoi à sa place, mais pense qu'il l'a envoyé de sa propre initiative à ses connaissances, car personne d'autre ne l'a reçu.

La présidente met au vote la proposition du groupe PLR-Vert libéral : « Le Conseil général de la commune de Milvignes soutient le référendum contre le report de l'harmonisation des impôts et souhaite que le Conseil communal en fasse de même ».

Avant de passer au vote, **M. Philippe Bärffuss (PS)** souhaite savoir comment le Conseil communal compte soutenir ce référendum.

Suite à la demande de Mme Edith Aubron Marullaz, interruption de séance de 5 minutes.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Le Conseil communal doit avoir l'unanimité de ses 5 membres pour se positionner dans une campagne politique publique. Etant donné que l'exécutif n'est pas in corpore, il ne lui est donc pas possible de donner sa position. Il est donc demandé au Conseil général de définir quel engagement il attend du Conseil communal.

M. Philippe Egli (La Grappe) souhaite proposer un amendement à la proposition du PLR, à savoir ajouter « sans engagement financier ».

M. Mathias Bauer (PLR) fait remarquer que cet objet demande seulement la position du Conseil général. Après quoi, le Conseil communal, dans ses compétences, peut parfaitement choisir un soutien au niveau organisationnel, structurel, ou même financier.

La présidente met au vote la proposition d'amendement de M. Philippe Egli, à savoir ajouter « sans engagement financier ».

Mis au vote, l'amendement est refusé par 20 non, 12 oui et 4 abstentions.

Mise au vote la proposition est acceptée par 23 oui, 12 non et 1 abstention.

M. Yanick Bussy (Conseil communal) souhaite rappeler un point de procédure, à savoir l'art. 11 de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative, qui demande les récusations d'office pour les personnes qui ont un intérêt personnel dans une affaire (let. a) et pour les personnes qui pour d'autres raisons peuvent avoir une opinion préconçue sur l'affaire (let. g). Il est donc demandé que les personnes de l'assemblée qui pourraient se sentir concernées se manifestent. Il est rappelé également que la personne qui a amené l'objet est membre du comité référendaire et que, de fait, elle a un intérêt personnel dans l'affaire et une opinion préconçue sur l'affaire. Elle aurait donc dû, en principe, se retirer ou se récuser du vote.

9. Interpellations et questions

Interpellation de M. Louis Godet (Vert'Lib). *« Suite à la réception, le 20 février dernier, du décompte final 2016 de ma facture d'eau, j'ai eu une désagréable surprise. J'ai constaté que le nouveau tarif en vigueur à Milvignes depuis le 1^{er} janvier 2016 avait fait bondir la taxe de base de mon compteur d'eau de CHF 150.- à CHF 360.- par an. Cela représente une augmentation de CHF 210.- par an, ou exprimée autrement, de 140%. En tant que vice-président de la Commission technique, j'ai été surpris que lors de l'élaboration de la nouvelle tarification de l'eau potable, la Commission n'ait pas été consultée comme le prévoit le règlement de commune. Au vu du résultat, je peux affirmer que la commission technique n'aurait certainement pas opté pour la variante choisie par le Conseil communal. Mais ce qui me dérange aussi, c'est la manière dont le Conseil communal accompagne le décompte final pour essayer de faire passer la pilule. Le feuillet d'accompagnement intitulé « Information relative à la modification des tarifs de l'eau potable » daté de février 2017 parle bien « d'une augmentation significative sur la taxe de base », mais se garde bien d'en donner une valeur chiffrée. Là, j'ai vraiment l'impression qu'on prend le citoyen pour un pigeon et je resterai politiquement correct en parlant d'un volatile. De nombreux immeubles et villas construits avant les années 60 ont des alimentations en eau de diamètre 25 et 32 mm, ainsi que des compteurs d'eau correspondants. L'augmentation de la taxe de base est de CHF 210.- pour les premiers et de CHF 570.- pour les seconds. Je ne m'attarde pas sur les diamètres en dessus, moins fréquents, où l'augmentation peut atteindre plusieurs milliers de francs. Or, la consommation d'eau des ménages étant à la baisse de longue date, un compteur de 20 mm serait de nos jours parfaitement suffisant pour beaucoup d'immeubles (ce compteur est à CHF 180.- par an) avec une économie substantielle sur la facture d'eau. À Milvignes, c'est plusieurs dizaines d'immeubles qui sont concernées par cette situation. En conséquence, j'aimerais savoir quelle est la position du Conseil communal face au fait accompli qu'il impose à ses administrés, quelle est la position du Conseil communal face à la Commission technique qu'il n'a pas consultée. Est-ce que le Conseil communal compte corriger le tir en revoyant la copie 2016 de la tarification de l'eau potable, qui est vraiment insatisfaisante et suscite un mécontentement marqué ? Je profite de le rappeler, le Conseil communal doit défendre les intérêts de ses administrés. »*

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal est légèrement stupéfait d'entendre cette interpellation aujourd'hui, puisqu'à la demande même de l'interpellateur, l'objet a été traité en Commission technique, évidemment après, puisqu'il faut peut-être rappeler que l'arrêté en question remonte au 30 septembre 2015. Il est effectivement regrettable que la Commission technique n'ait pas été approchée pour traiter de cette question, mais cette omission est toutefois légèrement réparée, puisqu'un rapport de 5 pages expliquant la situation a été adressé à la Commission. Il faut rappeler

que la calculation pour l'établissement des taxes sur les compteurs et sur l'eau potable se base sur les normes de la SSIGE, à savoir la Société Suisse de l'Industrie des Gaz et des Eaux. La commune de Milvignes n'est de loin pas la seule à s'y référer, puisque toutes les administrations communales en font de même. Cette norme SSIGE, à savoir la norme W1006, prévoit qu'il existe deux formes de taxes : d'une part, la taxe de consommation - ou taxe sur le volume -, qui doit couvrir les coûts variables d'exploitation et d'entretien du réseau, et d'autre part, la taxe de base - ou taxe forfaitaire -, qui doit couvrir la majeure partie des charges (coûts fixes et non tributaires de la consommation, coûts pour le relevé des compteurs, le service après-vente, la facturation et coûts pour la lutte contre l'incendie). La SSIGE propose des pourcentages à attribuer pour chacune de ces taxes, à savoir entre 20% et 50% de la totalité du prix de l'eau, puisque, pour rappel, le Service des eaux doit être autofinancé, c'est-à-dire que les rentrées doivent couvrir parfaitement les dépenses. En conséquence, entre 20% et 50% des coûts doivent être couverts par la taxe de consommation et entre 50% et 80%, soit précisément l'inverse, doivent être couverts par la taxe de base. En l'occurrence, si le Conseil communal a pris la décision en 2015 de modifier la taxation des eaux, c'est pour la simple et bonne raison que la commune ne respectait pas ces pourcentages, puisque la taxe prélevée était trop importante par rapport à la possibilité de financement prévue par la SSIGE. Le Conseil communal a peut-être effectivement fauté en ne consultant pas la Commission technique, mais il a corrigé une erreur qui était peut-être un peu plus ancienne.

Interpellation de M. Sylvain Ischer (La Grappe). *« Depuis quelque temps, l'état de nos places de jeux se dégrade. Bête voit sa balançoire à bascule se déglisser ; la place de jeux du collège des Vernes a vu ses jeux se faire démonter devant les enfants en récréation, alors que les instituteurs n'étaient même pas informés sur l'avenir de cette place, laissant tout ce monde dans l'embarras ; la place de jeux à Auvernier était, après près de 5 semaines sans pluie, le seul endroit spongieux du canton suite à une fuite de la fontaine, pour ne pas parler de son toboggan et de son tourniquet, emballés dans du ruban adhésif blanc et rouge, interdisant leur utilisation. Le Conseil communal a-t-il connaissance de ces phénomènes et comment compte-t-il y remédier ? Et, subsidiairement, savoir si la communication autour d'actions aussi impactantes que le démontage d'une place de jeux d'une école est en voie d'amélioration pour un futur serein ? »*

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) précise que les places de jeux publiques dépendent de son propre dicastère, la sécurité, et les places de jeux liées aux écoles dépendent du dicastère des bâtiments, soit celui de Mme Schaer. Concernant les jeux des Vernes, la commune avait contacté préalablement l'école et les enseignantes pour obtenir leur avis sur le choix de nouveaux jeux, avant de contacter M. Wexsteen. Concernant les places de jeux publiques, toutes ont été contrôlées par des professionnels qui ont établi des états des lieux, ce qui a permis de constater que plusieurs jeux ne correspondaient plus aux normes de sécurité et qu'il fallait les supprimer ou en interdire l'accès. Cela ne signifie pas qu'ils ne seront pas remplacés, mais comme les jeux coûtent très cher, cela nécessite une planification à court et moyen terme. A Auvernier, la tyrolienne est en rénovation et n'est actuellement pas utilisable dans l'attente de la pose de plaques antichocs. Concernant les deux autres jeux cités, ils ont subi des actes de vandalisme. Il a donc fallu en interdire l'accès. Il y a donc un malheureux concours de circonstances, mais le Conseil communal suit le dossier avec attention.

Interpellation de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). *« Les groupes du Conseil général souhaitent savoir comment les membres du Conseil communal défendent les intérêts des citoyens dans les Conseils d'administration des différentes sociétés anonymes où ils siègent, tels que Vadec, Eli10, Cadbar, etc. Prenons l'exemple de la demande de permis de construire faite par VADEC pour un couvert à voitures. Cette demande est actuellement mise à l'enquête publique et, de toute évidence, n'essuiera aucune opposition. Le Conseil communal est représenté dans le Conseil d'administration de l'entreprise, ce qui le place comme étant en partie « propriétaire » de cette dernière. Le Conseil général est conscient que le pouvoir décisionnel du Conseil communal en est donc limité. Cependant, dans le cas présent, les groupes du Conseil général souhaiteraient savoir si le Conseil communal a été informé de la future construction de ce couvert à voitures. Si c'est le cas, les groupes souhaiteraient également savoir comment le Conseil communal s'est positionné face à cette demande. En effet, il est inquiétant de voir une entreprise en main publique investir dans un couvert à voitures en ces temps d'austérité. Les groupes ont le sentiment de gaspillage des deniers publics. Plus largement, les groupes du Conseil général souhaitent connaître le pouvoir décisionnel du Conseil communal au sein des différentes sociétés anonymes où il siège. »*

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Tout d'abord, il faut rappeler que le Conseil communal est soumis au secret de fonction et au secret des affaires, ce dernier couvrant les notions liées aux sociétés anonymes. Le Conseil communal est aussi tenu à la confidentialité dans un certain nombre de faits, ce qui vaut également pour les membres du Conseil général et les commissaires qui sont soumis au secret de fonction dans le cadre de leur commission. Concernant le rôle du Conseil communal dans les Conseils d'administration, il faut consulter les articles 707ss du Code des obligations, lesquels prévoient les règles de fonctionnement au sein d'un Conseil d'administration. En l'occurrence, les décisions sont prises à la majorité des membres présents, ce qui fait que le pouvoir du Conseil communal au sein d'un Conseil d'administration de la taille de celui de Vadec, par exemple, est relativement limité. Concernant le couvert à voitures, il est important de préciser que l'entreprise Vadec compte un certain nombre de membres au sein du bureau du Conseil d'administration. Le bureau du CA s'occupe de tâches plus directement liées à la marche des affaires que le Conseil d'administration lui-même. Des décisions telles que l'installation d'un couvert à voitures sont davantage discutées au sein du bureau du Conseil d'administration. Mais à ce sujet, le plus important est de préciser que le couvert à voitures tant décrié n'est pas nouveau puisqu'il était déjà posé à côté de la FNAA qui a été démolie. L'entreprise Vadec a donc décidé que ce couvert pouvait être utile dans le cadre de ses activités. Il a donc été démonté et reconstruit, une fois l'autorisation obtenue, un peu plus loin sur les places de parc qu'utilisent aujourd'hui les employés.

Question de M. Sylvain Ischer (La Grappe). *« Sur le plan d'investissements, reçu dernièrement, à la ligne du rond-point de la Brena, figure la mention « Décalable dans les 3 ans ». Lors de la séance du Conseil Général du 15 décembre dernier, rappelez-vous de la bataille héroïque qu'ont menée les fervents défenseurs du respect des décisions démocratiques contre la tentative par motion populaire d'imposer une radiation partisane d'un arrêté. Cette bataille a défendu la volonté d'une partie de notre population qui souhaitait, illustrée par le travail d'une artiste locale, la défense de l'art de vivre dans notre belle commune, contre une autre partie qui défendait l'immobilisme et le maintien d'une friche négligée sur le rond-point de la Brena. Ce combat a propulsé par là même ce sujet au rang de symbole du respect des décisions démocratiques par nos autorités*

communales. L'ajout de cette mention sur ce plan suggère que d'autres tractations plus souterraines et sournaises ont été engagées pour que ce symbole de bonne gouvernance ne soit pas érigé, ou du moins négligé. Le Conseil communal peut-il nous rassurer qu'aucune manœuvre n'existe pour contrecarrer les décisions démocratiques de cette assemblée, et comment compte-t-il le démontrer en rendant ce projet, devenu symbolique, « décalable » ? »

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). « Décalable » signifie qu'après l'acceptation d'une demande de crédit par le Conseil général, le Conseil communal a 3 ans pour réaliser l'ouvrage. Pour rassurer entièrement l'interpellateur, le défrichage du centre du giratoire de la Brena va commencer d'ici quelques semaines, lequel sera refait en 2017.

Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). « *Les années précédentes, le Conseil communal avait organisé un nettoyage des rives du lac de Neuchâtel sur le territoire de Milvignes. Cette action était appréciée de la population et permettait également aux écoles de participer afin de sensibiliser la jeune génération à la problématique des déchets sauvages. Est-il prévu de faire une action similaire cette année ?* »

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le nettoyage des rives était bel et bien prévu cette année également. Toutefois, le Conseil communal voulait essayer de l'organiser à différentes périodes de l'année, pour voir quelle était la meilleure période permettant d'améliorer la qualité de vie des rives, mais également de protéger la nature qui est un peu maltraitée lors de la récupération des déchets. Dans cet esprit, le Conseil prévoit un dernier essai cette année, avec un nettoyage au début du mois d'octobre, pour voir si cette solution est préférable pour préserver la nature et l'environnement et éviter de faire des dégâts avant le printemps.

Question de Mme Claude Grimm (Les Verts). « *Depuis près de deux ans, l'entreprise V.I.P.S., spécialisée dans l'inactivation virale du plasma sanguin et du cryoprécipité, a fermé ses portes à Colombier. Ce bâtiment quasiment neuf et luxueux, qui contient au moins une salle blanche, est depuis lors resté inoccupé. Le Conseil communal peut-il nous informer des raisons pour lesquelles ce site est toujours inoccupé ? Peut-il nous dire si un nouveau projet ou un repreneur est prévu ou pressenti pour ce site ? Si oui, de quoi et/ou de qui s'agit-il ? Et si non, le Conseil communal a-t-il l'intention d'intervenir, dans les limites de ses compétences bien sûr, pour tenter d'éviter que ce site reste vide encore longtemps ?* »

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Un repreneur éventuel serait intéressé à condition de pouvoir agrandir. Des discussions sont en cours, car le projet ne correspond pas à notre règlement. A ce stade, il n'est pas possible de communiquer le nom de l'intéressé.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). « *Les membres du groupe PS-Verts souhaiteraient savoir si la commune de Milvignes est propriétaire de vignes et/ou de terrains agricoles et, si c'est le cas, les membres du groupe PS-Verts souhaiteraient savoir où se situent ces vignes et/ou terrains agricoles et s'ils sont entretenus et cultivés par la commune ou par un tiers.* »

Mme Josette Schaer (Conseil communal). La commune est propriétaire de vignes. Tout ce qui appartient à la commune est en tous les cas entretenu, par des viticulteurs.

Mme Schaer propose d'apporter plus de détails par la rédaction d'un petit rapport qui sera transmis lors du prochain Conseil général.

Mme Roxane Kurowiak (PS/LesVerts) souhaite reprendre un point particulier concernant la place de jeux à Auvernier. Concernant le tourniquet, les rubans dont il est fait mention sont sans cesse enlevés par les enfants, qui continuent d'aller jouer sur le tourniquet, ce qui inquiète les parents. Il vaudrait mieux enlever le tourniquet.

10. Communications du Conseil communal

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en vue d'un crédit complémentaire pour la réalisation du complexe des Missions, rue de la Bâla à Auvernier

Mme Josette Schaer. Initialement, il était question d'un rapport pour une demande de crédit complémentaire, mais le Service des communes nous a informés que la nouvelle loi sur les finances demande uniquement, pour ce qui concerne le patrimoine financier, de consulter une commission ad'hoc. Les Commissions concernées ont demandé que, par transparence, le rapport d'information soit adressé au Conseil général.

Mme Marlène Lanthemann. Lors de la demande de crédit pour l'aménagement de la traversée d'Auvernier en zone 30km/h, les conseillers généraux, inquiets de la sécurité des enfants suite à la disparition des feux de signalisation devant le collège, avaient demandé au Conseil communal l'engagement d'un patrouilleur pour la durée d'une année scolaire. Le Conseil communal a suivi ces recommandations et a même prolongé le mandat du patrouilleur d'une année. En juillet 2017, nous arriverons donc au terme de deux ans d'aide à la traversée devant le collège. Le Conseil communal a fait procéder à des contrôles de vitesse et les résultats ont été plutôt satisfaisants. Ces contrôles ont eu lieu à trois reprises, trois jours différents et à des heures différentes. Il en résulte qu'un véhicule roulait à 50 km/h, un à 48 km/h, un à 46 km/h, deux à 44 km/h, trois à 43 km/h, un à 42 km/h, quatre à 41 km/h et 45 véhicules entre 36 et 40 km/h sur 827 véhicules contrôlés. (= 13 entre 41 et 50 / 45 entre 36 et 40).

Au vu de ces résultats, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- de ne pas renouveler l'engagement du patrouilleur
- de faire poser un panneau lumineux « Attention ECOLE »
- de demander à la Police neuchâteloise d'intervenir dès la rentrée scolaire au collège d'Auvernier pour sensibiliser les enfants et faire de la prévention
- d'informer le corps enseignant, ainsi que les parents
- de demander aux ASP une présence encore plus soutenue aux abords des collèges (pas seulement à Auvernier) et ce, particulièrement en début d'année scolaire

Le Conseil communal espère ainsi avoir répondu à la demande des conseillers généraux de la législature précédente.

Mme Edith Aubron Marullaz transmet une communication au nom et en l'absence de M. Grégory Jaquet. *« Saisi d'une proposition pertinente émanant du conseiller général Jean-François Künzi de donner le nom de feu M. Pierre Aubert à un emplacement du village d'Auvernier, le Conseil communal a élaboré des propositions. Il les a ensuite soumises aux descendants. Nous souhaitons aujourd'hui vous faire part de la conclusion de cette démarche. Après une première entrevue en octobre et une*

période de réflexion, les descendants de M. Aubert ont indiqué au Conseil communal que cette proposition était élégante et digne et qu'ils remercient le Conseil général. Toutefois, ils souhaitent s'opposer à la réalisation de cette initiative, notamment à cause de l'attachement familial et politique de M. Aubert au village d'Auvernier qui n'est pas aussi important que celui qui le lie à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal a discuté avec les descendants de ce point de vue et exprimé la volonté de célébrer l'honneur rendu par les citoyens de Milvignes. A la clôture de ce dialogue, le Conseil communal juge que la volonté des descendants de M. Aubert doit être respectée et que le projet, pour noble qu'il soit, doit être abandonné ».

M. Yanick Bussy. Lors du dernier Conseil général, le Conseil communal a été interpellé sur les vestiges profonds mis en lumière lors de la démolition du Lacustre. Le Conseil communal avait répondu que le dossier ne lui avait pas encore été transmis et qu'il allait se renseigner dans les meilleurs délais. Lors des travaux entre Auvernier et Colombier, il avait été mis au jour un tertre funéraire, aussi nommé tumulus néolithique, que le Laténium avait souhaité pouvoir exposer dans son parc, à Hauterive. L'installation d'un panneau informatif sur le site de Colombier avait été souhaitée, ce qui est toujours le cas, à ce jour. Toutefois, comme d'ordinaire lorsqu'il s'agit de culture, il est question d'argent et c'est aujourd'hui ce qui ralentit le processus de mise en œuvre de cette demande. Le Conseil communal a donc entrepris un certain nombre de démarches, auprès de différents acteurs, pour trouver, dans les meilleurs délais, une solution permettant de mettre en valeur le patrimoine archéologique important de la commune. Le Conseil communal ne manquera pas de tenir informé le Conseil général de l'avancée des démarches et des solutions permettant de mettre en œuvre cette valorisation de notre histoire.

M. Yanick Bussy. Lors du dernier Conseil général, le Conseil communal avait été interpellé sur les mesures qu'il comptait prendre pour gérer les désagréments causés par la colonie de corneilles établis dans les arbres de l'Allée du Port à Colombier. Le Conseil communal avait annoncé avoir transmis une demande similaire au Service cantonal de la faune, de la flore et de la nature, puisque la gestion des animaux sauvages relève de la compétence du canton. Toutefois, le Conseil communal a suivi de près l'évolution de ce dossier, pour permettre d'assurer la prise de mesures rapides afin de limiter les désagréments de ces volatiles. Après plusieurs échanges avec le SFFN, il apparaît que les volatiles incriminés sont effectivement de la famille des corneilles, mais ce n'en sont pas, puisqu'il s'agit d'une colonie de corbeaux freux. Cette espèce se manifeste particulièrement le matin et le soir et est placée sur la liste des espèces protégées. De ce fait, les interventions sont fortement limitées, notamment en période de nidification, ce qui est le cas actuellement. Le SFFN a toutefois pris des mesures, à savoir la suppression des nids durant le mois de février, ainsi que le tir de pétards pour inciter les oiseaux à quitter la zone. Ces mesures continueront d'être prises par le SFFN autant qu'il est possible et dans les limites de la loi. Le risque toutefois, en maintenant cette pression sur la colonie, est de la voir se disperser sur l'entier du territoire communal et au-delà, tout en se multipliant presque comme des lapins...

11. Divers

M. Christian Steiner (PLR) annonce l'organisation d'un après-midi magique le 7 juin à 15h00 à Auvernier.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) informe que La Grappe organise ce samedi son Eco Débarras auquel tout le monde est chaleureusement invité.

M. François Staub (PLR) et son épouse invitent l'assemblée à un apéritif de départ à l'issue de la séance.

La séance est levée à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente : Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil

M. Vermot